Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 32 (1933)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: VII. — Tendances actuelles concernant le but des MATHÉMATIQUES.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

b) Les femmes ne sont l'objet d'aucune disposition spéciale.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de professeurs féminins dans les écoles de garçons.

c) Un professeur de mathématiques a le devoir d'enseigner l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et le dessin géométrique. L'enseignement de la géométrie descriptive est réservé à ceux qui ont obtenu pour cette matière la qualification réglementaire.

d) La mécanique est enseignée comme faisant partie de la physique.

e) La géométrie descriptive est enseignée seulement dans les écoles réales; elle n'est pas réunie au cours de mathématiques.

f) Les professeurs sont tenus de faire 18 leçons par semaine. Ils touchent en qualité de suppléant 2000 pengös par an; une fois nommés, leur traitement augmente de 2400 à 6650 pengös (au traitement s'ajoutent l'indemnité de logement et l'allocation familiale). L'avancement est automatique; il est réglé sur le nombre des années de service. Après 35 ans de service, le professeur a droit à une pension de retraite à peu près égale au traitement de la dernière année. Si des raisons de santé l'obligent à quitter ses fonctions plus tôt, la pension est proportionnellement réduite.

g) Les questions de méthode sont discutées dans chaque école par des conférences auxquelles les professeurs sont tenus d'assister.

Le programme est établi par le ministre de l'instruction publique, assisté du « Conseil général de l'instruction publique ».

VI. — Bibliographie et statistique.

Malheureusement, nous n'avons pas en hongrois de livres et de périodiques spécialement destinés à la préparation des professeurs de mathématiques. Nous devons nous servir de livres et de revues rédigés en langues étrangères.

Les écoles secondaires comptent en Hongrie environ 60.000 élèves qui reçoivent l'enseignement mathématique de 500 professeurs environ.

VII. — Tendances actuelles concernant le but des mathématiques.

1. — Le plan d'études et l'opinion sont unanimes à:

a) Assigner à l'enseignement mathématique le rôle de faire acquérir aux enfants l'habileté et une certaine aisance dans le calcul et dans la compréhension des rapports numériques simples qui se rencontrent dans la vie pratique; de développer en eux la faculté d'exprimer sous une forme mathématique les lois trouvées par les sciences exactes et d'appliquer sciemment ces lois; d'apprendre à voir dans l'espace;

b) Tenir en équilibre dans le programme de l'enseignement secondaire les tendances matérielles et les tendances formelles (sans jamais

donner la préférence aux unes au détriment des autres). C'est ici la raison pour laquelle certains éléments du programme ont été puisés dans les mathématiques pures et d'autres dans les mathématiques élémentaires appliquées. A toute occasion, sans oublier les buts de la formation de l'esprit, le professeur insiste sur les applications pratiques des matières enseignées.

2. — Le nouveau programme de 1924 a réduit certains chapitres traditionnels (par exemple: équations indéterminées, analyse combinatoire, nombres complexes — ces derniers ne figurent que dans le programme des écoles réales — etc.) non par des préoccupations utilitaires, mais pour ménager de la place aux éléments du calcul différentiel et intégral.

3. — La géométrie descriptive a gagné du terrain depuis l'introduction du nouveau programme (elle est enseignée pendant quatre ans au lieu de trois dans les écoles réales). L'introduction de la géométrie projective n'a pas été envisagée, et comme le programme actuel est suivi depuis peu, on n'est pas encore enclin à tenter une nouvelle expérience. D'ailleurs, même en cas d'une révision du programme, nous n'oserions pas recommander d'y insérer la géométrie projective de peur de justifier l'accusation de surmenage.

4. — *a*) L'enseignement universitaire ne s'inspire pas des besoins de l'enseignement secondaire; il cherche à initier les étudiants à l'esprit et aux méthodes des recherches scientifiques. L'organisme qui fait le pont, c'est l'Institut pour la formation des professeurs d'enseignement secondaire (voir chapitre I).

b) Les principes du mouvement réformiste de la fin du XIXe et du commencement du XXe siècle (usage systématique de la notion de fonction) viennent seulement d'être incorporés organiquement dans l'enseignement secondaire. Nous ne croyons pas opportun de troubler la marche de l'évolution par l'application de théories nouvelles.

VIII. — Complément.

Pour plus amples informations, nous renvoyons à l'ouvrage de MM. E. Beke et S. Mikola: *Abhandlungen über die Reform des mathematischen Unterrichts in Ungarn*, Teubner, 1911. Les développements qui s'y trouvent pages 126 à 140 se rapportent à la formation des professeurs et reflètent encore nos vues actuelles sur la question. Voir aussi les rapports publiés par la délégation hongroise dans la série des publications de la Commission internationale de l'Enseignement mathématique.

E. Beke,
délégué de Hongrie.

A. Szücs, G. Tóth,
délégués suppléants.